

Directions des écoles obligatoires, source d'inégalité ?

Romain Schaer (UDC)

Nous parlons très souvent d'égalité salariale dans le monde économique et il n'est pas rare que les entreprises soient montrées du doigt à plus ou moins juste titre. En se penchant de plus près sur le monde des directions des écoles, notamment obligatoires, il semble qu'un certain flou, pour ne pas dire des inégalités, apparaissent.

Pour éclairer dans un premier temps notre lanterne, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. **La rémunération d'un directeur secondaire est en classe 20, correct ?**
2. **La rémunération d'un directeur primaire est en classe 17, correct ?**
3. **Un enseignant secondaire est rémunéré en classe 17, correct ?**
4. **Un enseignant primaire est rémunéré en classe 13, correct ?**
5. **La différence de classe entre la fonction d'enseignant et celle de directeur est théoriquement de 3 classes, sauf pour le primaire, correct ?**
6. **Les directeurs secondaires/primaires (double casquette) sont intégralement payés en classe 20, correct ?**
7. **Les directeurs primaires sont intégralement payés en classe 17, indépendamment qu'ils enseignent ou qu'ils reçoivent des leçons de décharge de direction, correct ?**
8. **Au niveau égalité de traitement, on peut faire mieux. Le Gouvernement partage-t-il ce point de vue ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Romain Schaer (UDC)

Co-signataires

- Laurence Studer (UDC)
- Francine Stettler (UDC)
- Yves Gigon (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Alain Koller (UDC)

Intervention déposée officiellement le 23 septembre 2024